

Depuis 1989, les Mesures Agroenvironnementales (MAE) sont les instruments économiques incitatifs phares du programme de développement rural de la Politique Agricole Commune. Dans sa programmation actuelle (2007-2013), la France a proposé 9 types de MAE. Leurs objectifs : accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement pour agir face à la situation d'une dégradation des ressources et des milieux naturels.

Parmi ces mesures : **les MAE Territorialisées à enjeu « qualité de l'eau » ont été élaborées pour répondre à l'objectif de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) : atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.**

Les MAET c'est... un projet agroenvironnemental porté par un opérateur local : tout type d'organisation (opérateur) peut monter un projet MAET. Dans le cadre de ce projet, l'opérateur construit un **cahier des charges** de mesures qui seront ensuite proposées aux **agriculteurs sur un territoire**. Le projet doit être validé en **Commission Régionale Agroenvironnementale** pour que la phase de contractualisation soit ouverte aux agriculteurs. Le projet comporte également des actions d'animation.

...en vue d'une contractualisation des agriculteurs : Sur la base du **volontariat**, l'agriculteur décide de contractualiser une MAET pendant **5 ans**. Il s'engage alors à respecter des pratiques agricoles correspondant à des mesures inscrites dans le cahier des charges du territoire, en contre partie de l'octroi d'une subvention annuelle pour compenser des coûts supplémentaires et manques à gagner induits.

...sur un territoire cible : à la différence des dispositifs précédents, **les MAET sont ciblées** : elles ne sont accessibles que sur certaines zones du territoire national. Dans le cas des MAET à enjeu DCE, les projets sont localisés dans les **Zones d'Action Prioritaires (ZAP)**, définies en début de programmation au niveau régional. Si ces ZAP ont constitué un premier ciblage, aujourd'hui les actions sont encore plus orientées autour des zones à enjeu, notamment sur les **captages prioritaires** identifiés par le Grenelle de l'Environnement. Le but est de renforcer les moyens là où les enjeux de lutte contre la pollution sont les plus forts (507 captages ont été identifiés sur toute la France), via l'application du dispositif réglementaire des Zones Soumises aux Contraintes Environnementales (ZSCE).

Qu'entend-on par « territorialisation » de l'action publique ?

La territorialisation renvoie à des politiques publiques basées sur un processus de différenciation dans l'espace des actions engagées en fonction des spécificités de chaque territoire (Méasson, 2011). Plus qu'une échelle de prise de décisions et d'actions, la territorialisation fait aussi écho au **rôle des acteurs locaux**, dans la manière dont les décisions sont prises et mises en œuvre sur le territoire (Douillet, 2006). Il est donc question d'**adaptation au contexte local et de gestion locale**, à travers le rôle des acteurs locaux dans les processus de décision (concertation locale) et une démarche multi-partenariale et collective à l'échelle du territoire.

Le territoire : une place et un rôle centraux

Le dispositif MAET positionne **le territoire au centre** ; en tant que **support et cible** des actions agroenvironnementales, mais aussi dans son **rôle dans le projet**. La territorialisation fait du **territoire un cadre d'action et de mobilisation des acteurs locaux**. Plus qu'un espace géographique ou administratif, le territoire a un **sens social**, et est rattaché à la notion d'identité. Il est question d'appropriation et d'appartenance. Le territoire possède des spécificités et est issu d'un construit social (Pivot et al., 2003).

Territorialiser pour mobiliser

L'enjeu de la territorialisation est l'**adaptation** des modalités d'intervention des politiques publiques aux spécificités et décisions locales pour une **acceptation**. C'est aussi l'**appropriation** des enjeux et des actions mises en œuvre par les acteurs locaux pour une **meilleure mobilisation** en faveur des changements souhaités par les politiques publiques (Berriet-Sollicet et al., 2008). Le but est de permettre une **meilleure efficacité environnementale**, en s'appuyant sur une **meilleure efficacité organisationnelle de l'action publique**.

Une première lecture globale de la contractualisation

On observe globalement une focalisation des moyens sur ces zones à enjeux forts ; exclusivement à l'intérieur des ZAP, les territoires MAET DCE se retrouvent souvent là où sont localisés les captages prioritaires. D'ailleurs, Poitou-Charentes est la région qui possède le plus grand nombre de projets et à la fois de captages Grenelle. Cette focalisation des moyens est aussi visible (carte en annexe) avec le soutien des Agences de l'Eau (via leurs outils : Plan d'Action Territorial et Contrat Territorial). Des différences existent néanmoins entre les régions : s'il y a globalement une focalisation des moyens pour prioriser l'action sur les zones à enjeux, on observe néanmoins des différences. En Midi-Pyrénées, les moyens sont portés sur de petits territoires ; contrairement à Aquitaine et Poitou-Charentes, où les territoires d'action sont beaucoup plus vastes.

Tableau 1 : Part des ZAP et des surfaces des territoires MAET DCE pour chaque région du Sud ouest (2010)

	Poitou-Charentes	Aquitaine	Midi-Pyrénées
SAU (ha)	1 740 406	1 562 000	2 336 000
ZAP (ha)	1 007 093	2 507 265	2 429 235
Territoires à MAET DCE (2011) (ha)	268 201	260 850	74 762
Part des territoires MAET DCE sur la ZAP	27%	10%	3%
Nombre de captages prioritaires Grenelle	71	6	13
Nombre de projets	18	8	11
Nombre d'agriculteurs potentiels*	4871	6652	1603
Nombre de contrats**	533	404	348

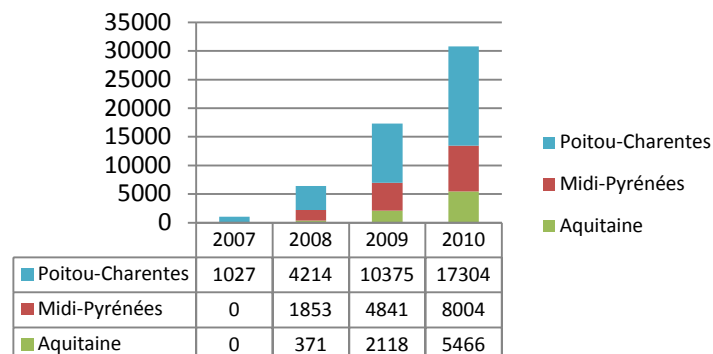
*Estimations à partir des documents-projets

**Les données présentent des doublons car un agriculteur peut-être engagé dans plusieurs territoires MAET.

Source : AGRESTE (2008), ASP(2011), documents-projets MAET DCE

Globalement, des résultats assez faibles

Evolution des surfaces engagées (ha)



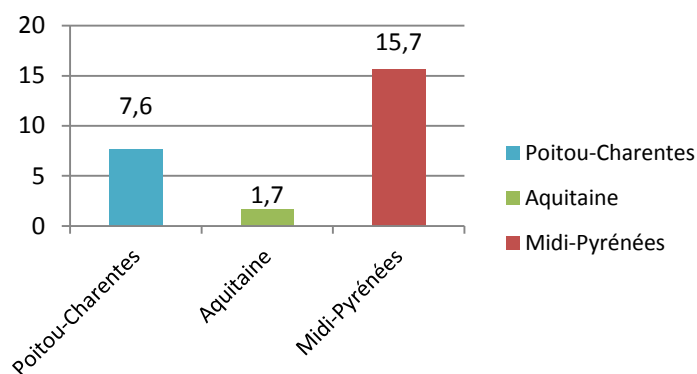
Les surfaces engagées augmentent chaque année. Pour la plupart des projets, si les contractualisations démarrent en 2008, elles deviennent significatives à partir de 2009, ce qui laisse supposer d'un **temps d'adaptation nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à la mobilisation des différents acteurs**. En Poitou-Charentes, les contractualisations ont démarré dès la première année de programmation (2007). Cette dynamique s'explique par le fait que le programme « Re-Sources » existait déjà depuis plusieurs années et avait anticipé plusieurs éléments du dispositif MAET, facilitant ainsi sa mise en marche sur le territoire régional (détermination de zones à enjeu prioritaire, mise en place d'animateur sur des territoires cibles, etc.).

Entre 2009 et 2010, **les surfaces engagées (à l'échelle du Sud-ouest et de chaque région) ont globalement doublé** (figure 1).

Poitou-Charentes présente les résultats de contractualisation les plus importants, ce qui s'explique aussi par le fait qu'elle est composée de plus de territoires MAET. La dynamique de contractualisation en Aquitaine a démarré plus lentement, les contractualisations sont significatives depuis 2009.

C'est par contre la région Midi-Pyrénées qui montre le plus fort taux de recouvrement (figure 2), sachant que la surface potentiellement engageable est nettement plus faible en Midi-Pyrénées (tableau 1) que dans les deux autres régions.

Figure 2 : Taux de recouvrement* des territoires MAET (2010)



* Surfaces engagées / SAU des territoires

Ces résultats assez faibles, dont on fait le constat, ne sont cependant pas localisés, le taux de recouvrement moyen en France était de 3,16 % en 2010 (MAAPRAT, 2011).

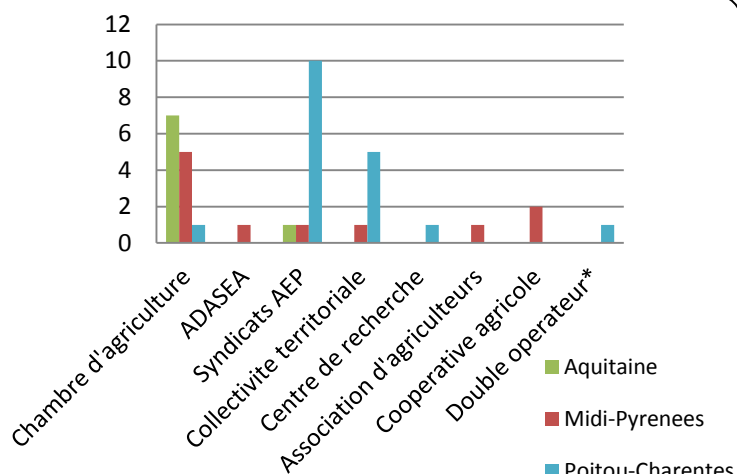
Quel levier dans la contractualisation ?

La territorialisation : une démarche appréciée

Il ressort globalement que tous les enquêtés sont favorables au principe de la territorialisation. Ils soulignent l'importance de pouvoir adapter les mesures. C'est d'ailleurs pour eux un gage de réussite. Les opérateurs et animateurs de projet y voient un double intérêt : en termes de pertinence par rapport aux enjeux spécifiques des territoires ; et parce que cela permet de proposer des actions adaptées aux agriculteurs. Les acteurs institutionnels s'attachent plutôt au fait d'éviter un effet d'aubaine, en ce sens que chaque territoire possède des seuils de références pour les mesures de réduction de l'IFT et de fertilisation, déterminés par rapport aux pratiques agricoles locales.

En revanche, on retrouve assez souvent des **structures classiques** comme opérateur de projet (Chambre d'Agriculture), surtout en Aquitaine. Toutefois, des **formes partenariales se sont développées**, en particulier en Poitou-Charentes avec le programme « Re-Resources » qui a privilégié les syndicats comme opérateurs de projet et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) comme partenaires techniques pour le suivi et conseil agronomique auprès des agriculteurs. **Quelques structures originales** ont également émergé : association d'agriculteurs (Association des agriculteurs d'Auradé), coopératives (Gersycoop, Qualisol), centre de recherche (CNRS)...

Figure 3 : Type de porteurs de projet MAET DCE par région en 2011



*Un syndicat AEP et une collectivité territoriale.

ADASEA : Association Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

AEP : Alimentation en Eau Potable

Plusieurs porteurs de projets possèdent un historique dans la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales. Pour ce qui est des nouvelles structures (les syndicats AEP en particulier), cela leur a permis de développer leurs actions et leurs relations avec le monde agricole. D'ailleurs, l'accroissement de ces nouvelles structures,

non agricoles en tant que porteur de projet MAE, marque une nouveauté, preuve d'une plus grande transversalité dans la gestion des problèmes sanitaires et environnementaux.

Dynamiques et démarches territoriales

Les caractéristiques du territoire jouent un rôle dans la dynamique de contractualisation. De manière générale, il ressort que **la mobilisation des acteurs est plus forte lorsqu'il y a un historique de dynamique de territoire**. Deux éléments ressortent dans nos enquêtes :

- **L'antécédent de l'engagement des agriculteurs dans des actions agroenvironnementales** (MAE, projet local de remise en état d'une zone humide, démarche « Fertimieux », agriculture biologique, etc.). Pour les porteurs de projet, cela témoigne d'agriculteurs sensibilisés et/ou sensibles à la protection de l'environnement, intéressés pour progresser techniquement, et qui connaissent déjà le système de contractualisation.

- **Le lien entre les acteurs**. Plusieurs animateurs relient la dynamique de territoire en partie au fait que les agriculteurs se connaissent, échangent, voire travaillent ensemble. Cela permettrait un « effet de groupe », en faveur d'une mobilisation et par conséquent de leur engagement dans une MAET. De manière plus globale, il ressort nettement l'importance du réseau d'acteurs locaux et leur lien sur le territoire (communication autour du dispositif, valorisation des actions mises en œuvre). D'ailleurs, à la question du type d'agriculteurs engagés, il revient à plusieurs reprises l'importance du réseau professionnel et d'intérêts (CUMA, participations aux animations, intérêt pour l'actualité agricole, événements agricoles...).

Les démarches territoriales semblent être porteuses de réussite. Il s'agit de l'appui auprès des agriculteurs pour la communication autour du dispositif et au niveau technique via notamment des activités de groupe (démonstrations...). Ces agriculteurs deviennent vecteurs d'une certaine mobilisation. L'appui auprès des structures locales du territoire favorise le développement de partenariat, également positif à la mobilisation des agriculteurs. L'analyse montre que les **outils des Agences de l'Eau** (Plan d'Action Territorial et Contrat Territorial) soutiennent ce genre de démarche et permettent de développer des actions parallèles (agricoles et non agricoles). Il ressort par ailleurs le **rôle essentiel des acteurs économiques**, desquels dépendent les agriculteurs d'un point de vue technique et/ou financier, ainsi que des collectivités locales qui favorisent aussi un ancrage du projet sur le territoire.

Néanmoins, des projets qui n'ont pas forcément été développés dans une telle logique ont toutefois mobilisés des agriculteurs. Nous posons par contre la question de la continuation des pratiques agricoles dans ce cas.

L'animation : un rôle clé !

Tous les acteurs considèrent l'animation sur le territoire d'action comme très importante. Elle est un des facteurs clés de la contractualisation et donc de l'efficacité environnementale. Le rôle et les enjeux de l'animation de projet s'articulent autour de 4 éléments : la **communication** (information sur le dispositif, sensibilisation quant aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau...), le fait **d'intégrer les acteurs** dont les agriculteurs dans le projet pour qu'il devienne un projet de territoire, le **suivi technique** auprès des agriculteurs, et enfin la **relation de confiance** entre l'animateur et l'agriculteur. Réciproquement, il apparaît également que la dynamique sur le territoire facilite l'animation et donc la mobilisation des agriculteurs. **Les MAET en tant que telles ne constituent pas des actions collectives. Par contre, l'engagement des agriculteurs dans une MAET est facilité lorsqu'il y a une dynamique de groupe et un dialogue sur le territoire.**

A chaque territoire existent des spécificités en termes d'animation. Si l'élaboration du territoire et du cahier des charges des mesures sont soumis aux décisions des partenaires institutionnels, l'animation est quant à elle complètement libre. On constate malgré tout qu'il y a **globalement deux types d'organisation au niveau de l'animation**. Souvent, lorsque le porteur de projet est une OPA (type Chambre D'Agriculture ou coopératives agricoles), l'animation est alors réalisée par la structure et concerne quasiment tous les volets (communication, coordination avec les différents acteurs comme les partenaires institutionnels, suivi technique des agriculteurs, etc.). Lorsque la structure porteuse de projet est une collectivité territoriale ou un syndicat AEP, l'animation est partagée avec d'autres partenaires et le suivi technique est réalisé souvent par des CDA. Dans ce cas, l'animateur du projet est plutôt coordinateur entre les différentes structures.

En quoi le dispositif permet il une action territoriale ?

Un zonage plutôt qu'un « territoire »

L'analyse montre que le **territoire MAET n'a un sens qu'environnemental** : c'est un bassin versant, ou une zone de captage ; c'est-à-dire une **zone d'action**. Le « territoire » MAET, au sens de construit social, n'est pas adapté pour parler des lieux d'application des MAET DCE qui ont émergés. Cela s'observe sur 3 aspects : la localisation et délimitation des territoires ainsi que la sélection des agriculteurs/parcelles au sein de ces territoires. Les agriculteurs, cibles des projets, n'ont par ailleurs jamais été associés lors de l'élaboration du zonage d'action et assez rarement à la décision de faire un projet.

Pour certains acteurs (une majorité d'institutionnels), la stratégie du ciblage est celle d'un dispositif « *clair* » et « *objectif* » qui permet d'accompagner les agriculteurs à assumer leurs contraintes d'être sur une zone à enjeu, et d'éviter un certain « *favoritisme* ». D'autres (une majorité de porteurs de projet) font part du côté « *injuste* » du zonage.

L'action zonée est d'abord justifiée pour son efficacité environnementale. Néanmoins, même si les acteurs pensent qu'effectivement, définir des priorités d'action est nécessaire et qu'agir de manière localisée est pertinent, ils tendent à exprimer que les moyens budgétaires sont la principale raison de ce zonage. Même si les opérateurs locaux entendent bien la nécessité de prioriser à la fois pour des raisons environnementale et budgétaire, ils tendent à critiquer les choix faits au nom de la seule efficacité environnementale. L'analyse montre que le fait de raisonner simplement sur une recherche d'efficacité environnementale peut priver de dynamiques positives. La dynamique de territoire est une des clés de la mobilisation des acteurs, dont les agriculteurs, et déterminant pour une efficacité environnementale.

Un manque d'adaptabilité du dispositif

Le dispositif est souvent jugé **peu flexible pour qu'il puisse être adapté localement**. Les animateurs et porteurs de projets reprochent son manque de souplesse du fait du **nombre imposé de mesures** par couvert (maximum 2) et des **combinaisons d'engagements unitaires obligatoires**.

Au-delà de la question des cahiers des charges en tant que tels, l'analyse met en évidence les enjeux de l'adaptation du dispositif par rapport à **l'accès des agriculteurs aux mesures** qui leurs sont proposées, notamment en raison de l'hétérogénéité des pratiques, du **niveau de technicité des agriculteurs** et des conditions d'éligibilité.

Enfin, à cette question de l'adaptabilité du dispositif, s'ajoute le problème de **concordance du calendrier des procédures administratives à celui des agriculteurs**. Sur ce point, nous soulignons des problèmes avec les outils informatiques de gestion (contrôle et paiements), dont les difficultés sont principalement dues au temps imparti à leur élaboration et aux difficultés des règles de gestion.

Au final, la mise en œuvre des MAET reste dans des schémas classiques de gouvernance, basés sur des démarches descendantes. Elles sont expliquées par l'objectif d'efficacité environnementale, qui entend prioriser l'action là où les enjeux sont les plus forts, et la limitation des crédits régionaux qui obligent à une **forte sélection et ciblage de l'action**. Ce processus descendant a privilégié le **rôle des acteurs institutionnels dans l'émergence des projets**, par leur rôle dans la

délimitation du territoire de projet, et enfin dans l'élaboration du cahier des charges des mesures.

Au-delà du dispositif...

...d'autres facteurs clés

Les enquêtes mettent en évidence le rôle important d'éléments plus globaux qui vont influencer la mise en œuvre du dispositif.

- **Les facteurs technico-économiques et le rôle des acteurs économiques** : Il est mis en avant le fait que la compensation financière ne prend pas forcément en charge la prise de risque de l'agriculteur par rapport à la **baisse de rendement, mais aussi au risque relatif à la perte de qualité de la culture**. Ce point questionne les enjeux techniques relatifs à la réalisation de ces mesures. Il ressort aussi le problème du débouché de certaines cultures qui pourraient être intéressantes d'intégrer à l'assolement car elles sont peu consommatrices en intrants (le chanvre par exemple). Les enquêtes mettent clairement en évidence le **besoin de développer les partenariats et échanges sur le territoire avec les acteurs économiques** (coopératives, négoce...).

- **Les aléas climatiques** : principalement abordé par les animateurs de projet, qui la difficulté d'appréhender les engagements de réduction de pesticides en fonction des conditions climatiques.

- **Le facteur réglementaire** : les obligations réglementaires (récentes ou à venir) ont également été la raison de l'élaboration d'un certain nombre de projets et influencent les orientations données par les partenaires institutionnels. C'est aussi une raison majeure de l'engagement des agriculteurs dans une MAET de réduction ou d'arrêt des pesticides. La majorité d'acteurs sont favorables à conserver un dispositif basé sur une démarche volontaire, mais souligne néanmoins l'intérêt de la réglementation (notamment « Ecophyto2018 »).

- **Le facteur humain** : il s'agit du rôle de chaque individu, et de sa volonté à s'investir, cela aux différentes échelles de décision et d'action. Le manque de volonté fait partie des raisons du non-engagement des agriculteurs. Mais il ressort que les agriculteurs ne sont pas les seuls qu'il convient de mobiliser. Cela passe aussi par la formation des professionnels des OPA. Il ressort aussi que les acteurs institutionnels ou structures locales peuvent avoir un rôle moteur, mais peuvent aussi freiner les dynamiques. Ce constat peut s'expliquer par certaines orientations stratégiques, différentes ou convergentes,

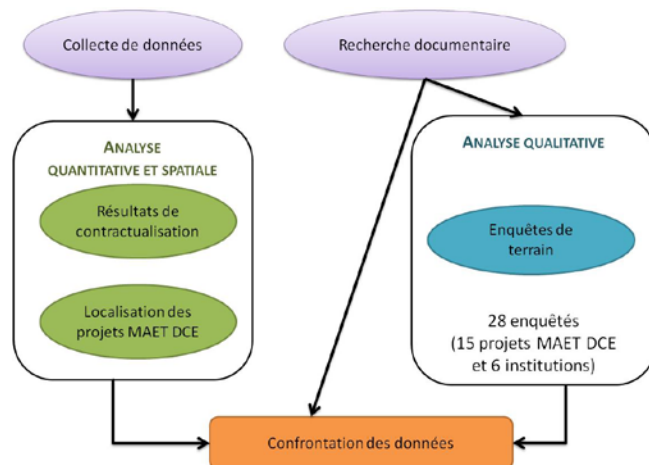
portées par les acteurs institutionnels (Conseil Régional, DRAAF, élus locaux...).

Une territorialisation sous contrainte, malgré un effet positif sur la mobilisation des acteurs

Le dispositif actuel montre certes des lacunes qui expliquent en partie les faibles résultats de contractualisation à l'échelle des 3 régions. Néanmoins, il ne serait pertinent de juger l'efficacité environnementale et organisationnelle sur la seule base de ces résultats. En effet nous montrons l'importance du facteur humain, qui entraîne un besoin de temps, d'adaptation. Par ailleurs, il est mis en avant de nombreuses dynamiques positives mises en œuvre par les acteurs du dispositif le plus souvent mobilisés et soucieux d'un changement. Cela s'illustre par le développement de démarches multi-partenariales, de l'intégration de nouveaux acteurs jusqu'ici souvent absents des prises de décisions et de la mise en œuvre des actions agroenvironnementales. Enfin, tous acteurs expriment l'envie de développer des démarches locales, pour eux, gages d'une mobilisation des agriculteurs et donc d'efficacité environnementale.

METHODOLOGIE MISE EN OEUVRE

La méthodologie est basée sur une **approche qualitative** auprès des acteurs du dispositif MAET DCE accompagnée d'une **analyse quantitative** des contractualisations.



Rédaction : Marie Bouilhol et Frédéric Zahm

frederic.zahm@cemagref.fr

05 57 89 08 40

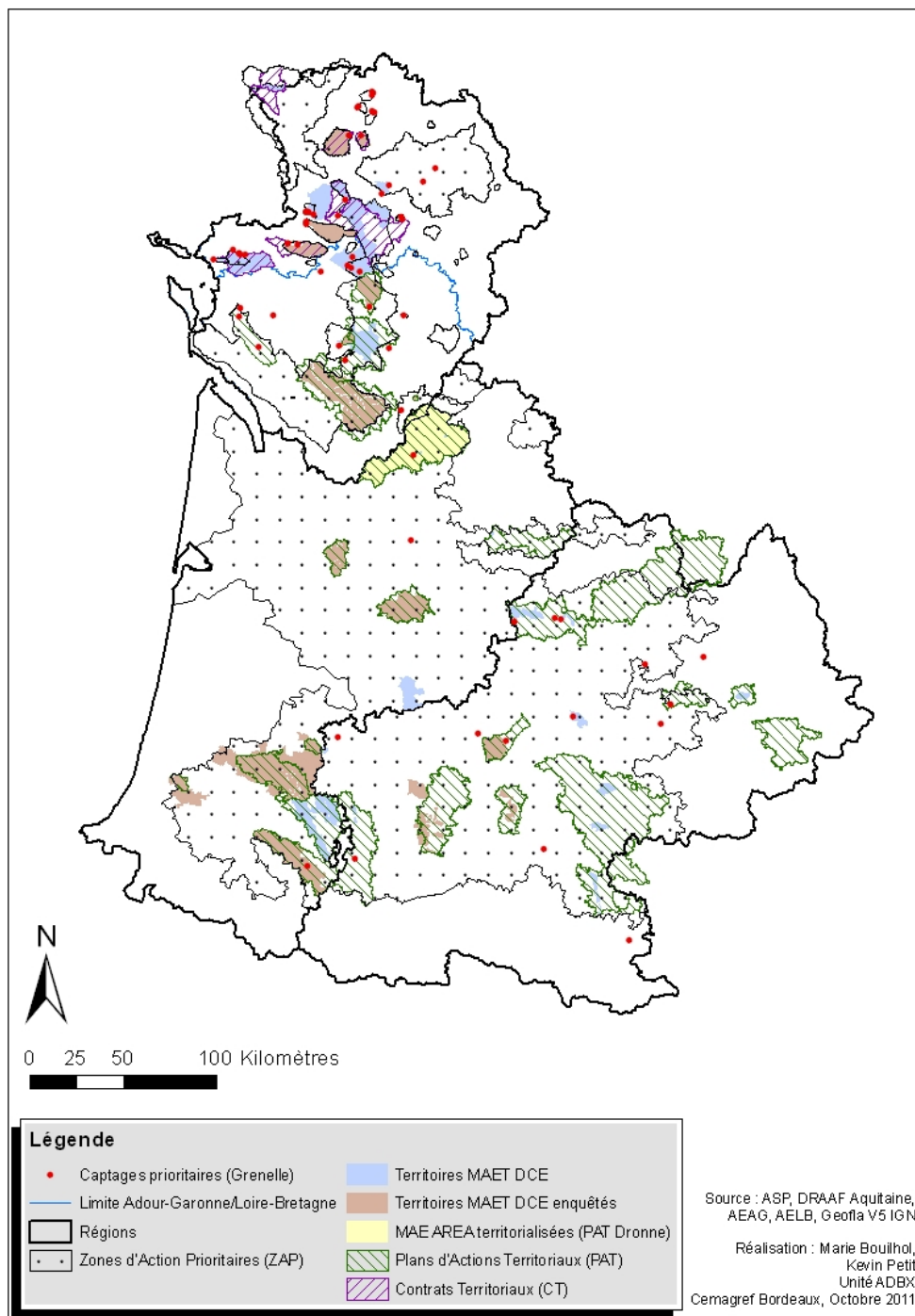
Cemagref de Bordeaux, UR ADBX

50 avenue de Verdun

33610 Cestas

Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet MaEvEau, financé par le MEDDTL et l'ONEMA

Localisation des projets MAET DCE dans le Sud-ouest de la France



Opérateurs et animateurs de projet MAET enquêtés (17 personnes, 15 projets)

Région	Nom du territoire
Aquitaine	Engranne
	Sud Adour
	Gave du Pau
	Trec Canaule
Poitou-Charentes	Moulin Neuf
	Bassin du Né
	Seneuil
	Cébron
	Plaines et vallées Niort Sud-est
	Davidie
	Fosse Tidet
Midi-Pyrénées	Gimone
	Gers Amont
	Baïse
	Boulouze

Accompagnement d'E. Brochot sur ses enquêtes : 8 agriculteurs

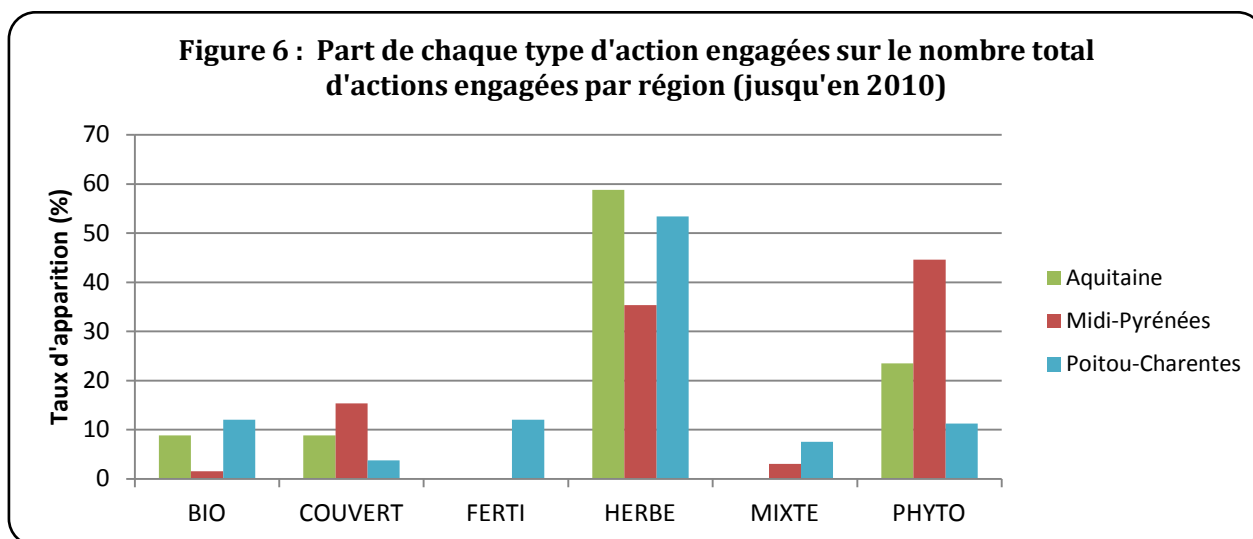
Acteurs institutionnels du dispositif MAET (11 personnes enquêtées, 6 institutions)

Structure
DRAAF Poitou-Charentes
DRAAF Aquitaine
DRAAF Midi-Pyrénées
DDTM Gironde
ASP
AEAG (Délégation de Toulouse)
AELB (Délégation Poitou-Limousin)
AELB (Siège)
Conseil Régional d'Aquitaine (AREA)
Cellule Re-Sources
MAAPRAT* (BATA)

Participation à la CRAE d'Aquitaine (05.04.11)

Quelques chiffres complémentaires...

Contrairement aux autres régions de la zone d'étude et de la France (MAAPRAT, 2011), où les mesures herbagères sont majoritaires, la région Midi-Pyrénées se démarque par un plus fort taux d'engagement de parcelles dans des mesures de réduction de produits phytosanitaires



Classification proposée des types d'actions :

BIO : mesures possédant un engagement unitaire de maintien ou de conversion à l'agriculture biologique. Elles peuvent aussi contenir un engagement unitaire supplémentaire ;

FERTI : mesures possédant l'engagement unitaire de réduction de la fertilisation, sans actions de réduction des pesticides ;

PHYTO : mesures possédant un engagement unitaires de réduction des pesticides, sans réduction de la fertilisation ;

MIXTE : mesures combinant à la fois des engagements unitaires de réduction de la fertilisation et des pesticides ;

COUVERT : mesures qui se composent exclusivement d'engagements unitaires de protection des sols contre l'érosion et le lessivage ;

HERBE : mesures herbagères relatives à une gestion extensive des surfaces en herbe.

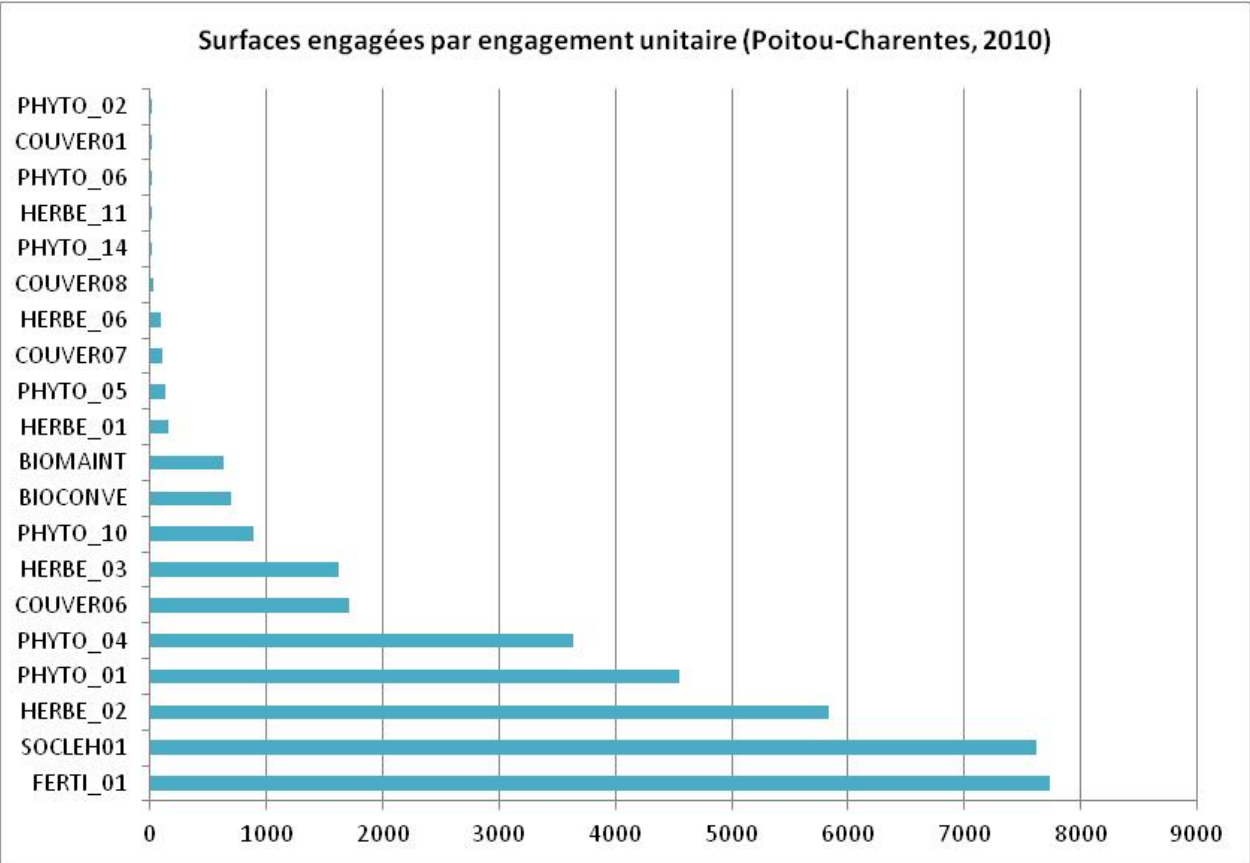
Tableau 2 : Types d'actions engagées par région (2010)

Type d'actions	Aquitaine	Midi-Pyrénées	Poitou-Charentes	Total général
BIO	3	1	16	20
COUVERT	3	10	5	18
FERTI			16	16
HERBE	20	23	71	114
MIXTE		2	10	12
PHYTO	8	29	15	52
Total général	34	65	133	232

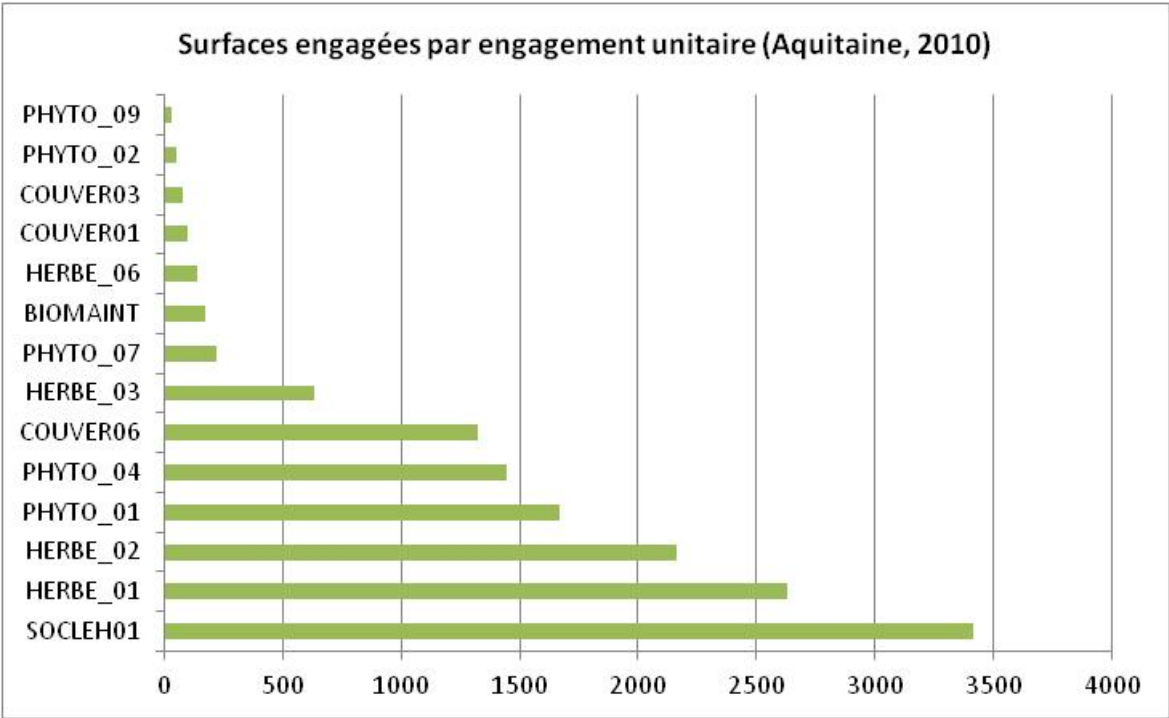
Tableau 3 : Surfaces engagées (ha) par type d'actions par région (2010)

Région	BIO	COUVERT	FERTI	HERBE	MIXTE	PHYTO	Total général
Aquitaine	175	126		3415		1750	5466
Midi-Pyrénées	45	167		764	19	9021	10016
Poitou-Charentes	1322	283	3800	7600	2261	2592	17858
Total général	1542	576	3800	11779	2280	13363	33340

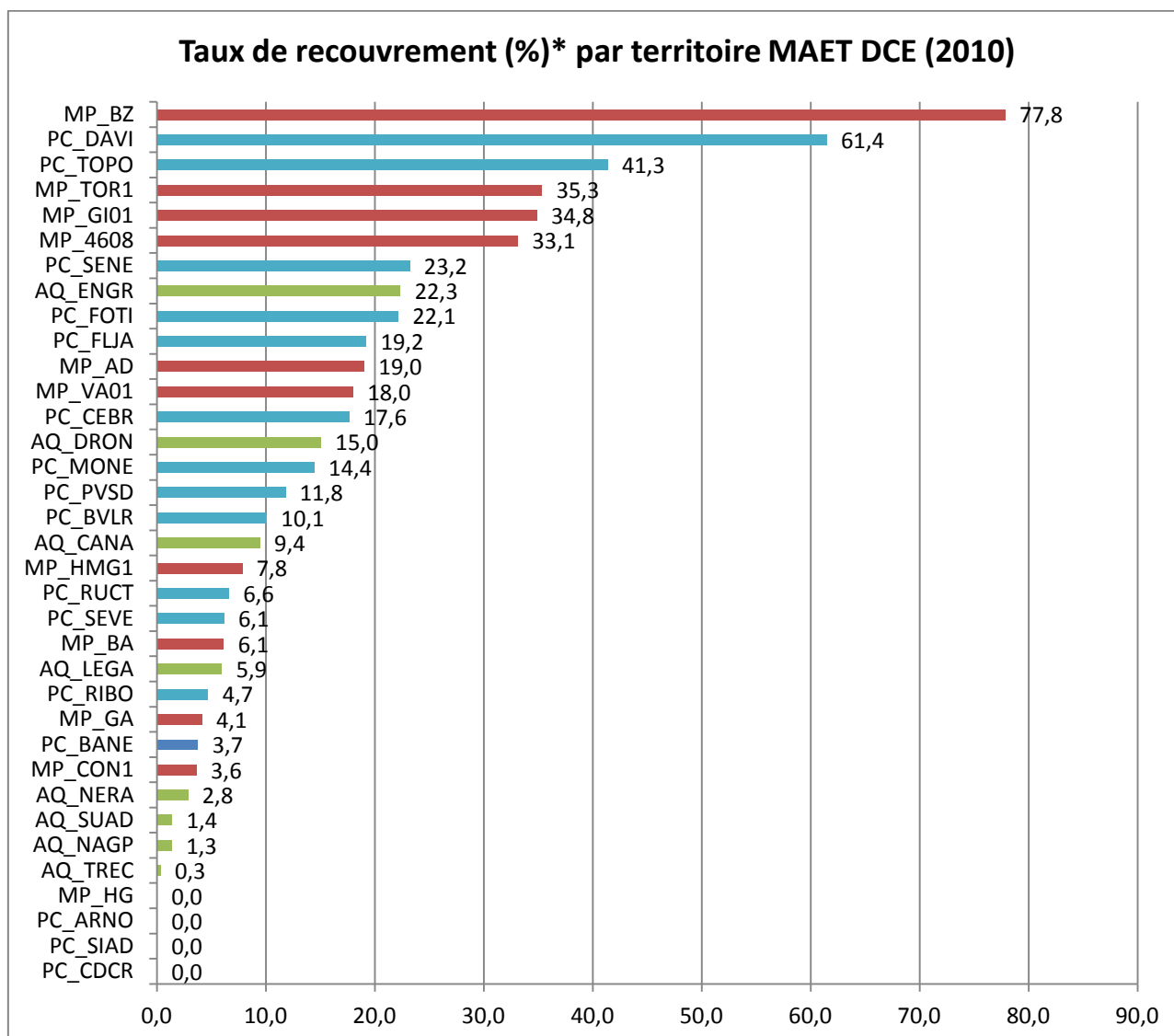
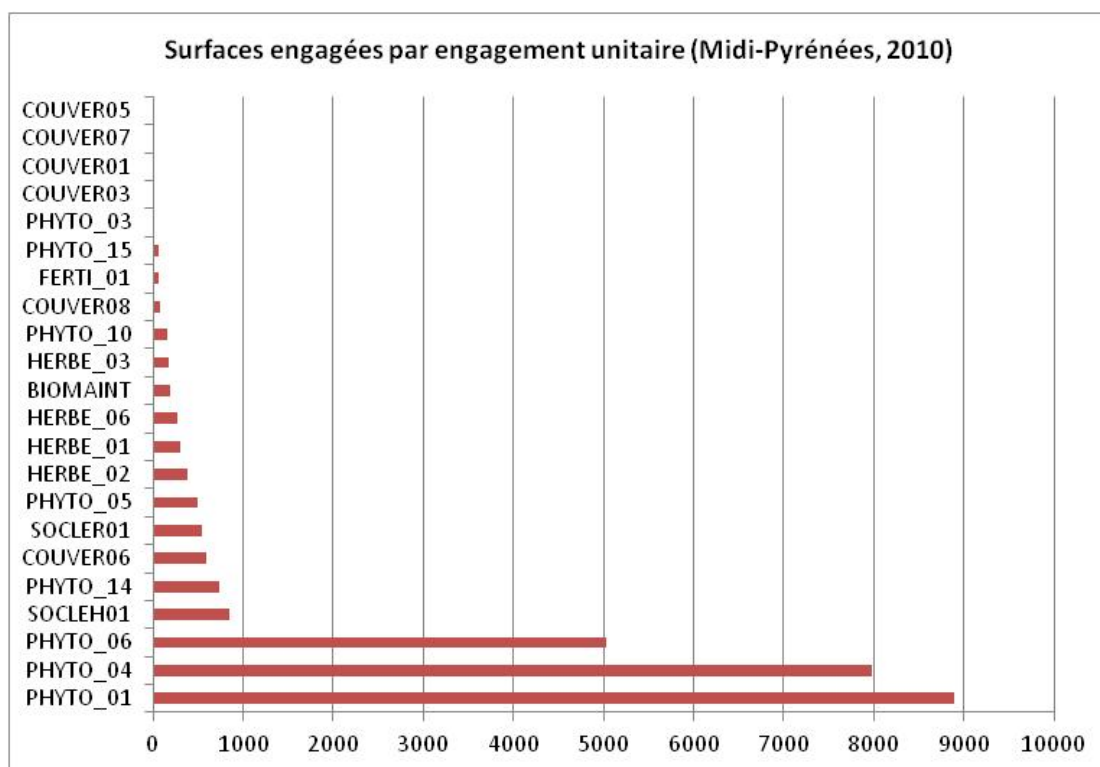
Les engagements unitaires les plus engagés en Poitou-Charentes :



En Aquitaine :



En Midi-Pyrénées :



* Surface engagées / SAU territoires

Bassin versant Adour- Garonne	Région	Nom du territoire (date de démarrage)	SAU (ha)	Nombre d'agriculteurs	Surface engagée (ha)	Nombre de contrats	Mesures les plus engagées	Engagements unitaires
	Aquitaine	Baïse	1417	NSP	40	2	HE1	COUVER01
		Canaule	14000	136	1322	58	GC6	PHYTO_01, PHYTO_04
							HE2	SOCLEH01, HERBE_01, HERBE_03, COUVER06
		Trec	73395	300	232	31	HE1	SOCLEH01, HERBE_01, COUVER06
							GC6	PHYTO_01, PHYTO_04
		Engranne	750	280	167	9	HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Lees et gabas	7931	1106	470	54	HE1	SOCLEH01
		Sud Adour	190728	4560	2628	287	HE1	SOCLEH01, HERBE_01, HERBE_02
							GC6	PHYTO_01, PHYTO_04
							GC1	PHYTO_07, PHYTO_01
		Gave de Pau	32400	248	436	84	HE1	SOCLEH01
							HE2	COUVER06, SOCLEH01, HERBE_01, HERBE_03
		Dronne	1130	22	170	15	HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Périgord Noir	3132	NSP	Nouveau projet			
	Midi- Pyrénées	Basse Vallée de l'Arriège et du Hers	3120	93	561	32	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04
		Hers-mort Girou	5486	101	428	10	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04
		Houga et Toujouse	661	25	0	0		
		Adour	2580	217	490	44	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04
							HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Vallée du Lot	4210	448	1394	117	VI3	PHYTO_01, PHYTO_14
							VI1	PHYTO_01, PHYTO_04
							VE3	PHYTO_01, PHYTO_10
		Baïse	13000	222	794	17	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04, PHYTO_06
		Gimone	13304	180	4636	114	GC2	PHYTO_01, PHYTO_04, PHYTO_06
		Boulouze	1410	60	1226	110	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04
							GC2	PHYTO_01, PHYTO_04, SOCLER01
		Gers Amont	4964	207	204	10	GC1	PHYTO_01, PHYTO_04

Bassin versant Adour-Garonne	Midi-Pyrénées	Amon du Cône	1740	34	63	5	HE1	SOCLEH01
		Tordre	624	16	220	8	GC2	PHYTO_01, PHYTO_04, PHYTO_06
	Poitou-Charentes	La Rochelle	16878	NSP	1699	49	GC5	FERTI_01
							GC6	FERTI_01
							GC7	FERTI_01, PHYTO_01, PHYTO_04
		Seneuil	2485	NSP	576	42	GC8	FERTI_01, PHYTO_01, PHYTO_04
							GC5	PHYTO_01, PHYTO_04
							GC7	FERTI_01
		Fleury la Jaillère	3280	77	629	10	GC1	FERTI_01
							HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Cébron	12800	184	2255	179	HE6	SOCLEH01, HERBE_03
							HE5	SOCLEH01, HERBE_02
							HE7	COUVER06, SOCLEH01, HERBE_02
		Rucette	760	18	50	18	HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Ribou	9000		420	36	HE1	SOCLEH01, HERBE_02
		Plaine et vallées Niort Sud-est	24000	522	2826	151	GC2	FERTI_01
							GC3	FERTI_01, PHYTO_01, PHYTO_04
							GC5	FERTI_01, BIOCONVE
		Plaines du Thouarsais	3300	160	0	0		
		Bassin du Né	65200	1850	2437	152	VI6	PHYTO_01, PHYTO_10
							VI4	PHYTO_01, PHYTO_04
							VI1	PHYTO_01, PHYTO_04
		Touche poupard	4400	60	1819	139	HE6	SOCLEH01, HERBE_02
							HE7	COUVER06, SOCLEH01, HERBE_02
							HE2	SOCLEH01, HERBE_02
		Sèvre Niortaise Amont	40000	1025	2454	386	GC6	FERTI_01
							PS1	SOCLEH01, HERBE_03, HERBE_01, HERBE_04
							HE6	SOCLEH01, HERBE_02
		Boutonne	9367	NSP	Nouveau projet			

Bassin versant Loire-Bretagne*	Région	Nom du territoire	SAU (ha)	Nombre d'agriculteurs	Surface engagée (ha)	Nombre de contrats*	Mesures le plus engagées	Engagements unitaires
	Poitou-Charentes	Rouillac	27470	688	0	13	HA2	LINEA_01
		La Fosse Tidet	2714	74	601	44	GC1	FERTI_01
							GC5	FERTI_01
							VI5	PHYTO_01, PHYTO_04
		Arnoult	4272	20	0	0		
		Moulin Neuf	9500	185	1371	152	GC6	FERTI_01, PHYTO_01, PHYTO_04
							GC5	FERTI_01
		La Davidie	273	8	168	10	GC4	FERTI_01, PHYTO_01, PHYTO_04
		Centre ouest	24000	NSP	Nouveau projet			

* Territoires de projet MAET DCE du bassin versant Loire-Bretagne concernés par l'étude

Pour en savoir plus...

- Bouilhol M. (2011). Mesures Agroenvironnementales et territorialisation : contribution à l'évaluation des Mesures Agroenvironnementales Territorialisées à enjeu « Directive Cadre sur l'Eau ». Cemagref, Adbx, Bordeaux, 78 p.
- Gassiat et Zahm (2010). Quelle territorialisation de l'action publique pour améliorer la qualité de l'eau ? Exemple des MAE réduction de pesticides dans le Sud-Ouest de la France. Cemagref, Adbx, Bordeaux, 16 p.
- Harreau A (2009). Analyse comparative des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) à enjeu eau sur trois régions : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes. Cemagref, Adbx, Bordeaux. 64 p.
- Choux V. (2010). Les Territoires de Mesures Agro-Environnementales à enjeu eau : Construction et perception. Cemagref, Adbx, Bordeaux, 51 p.

Bibliographie

- Caron P (2002). Quels agronomes pour quels territoires ? Le territoire, un concept porteur d'intégration et de marginalisation au sein de la discipline. Cirad, Tera, Montpellier, 7p.
- Méasson L (2011). Évaluer l'ingénierie territoriale pour évaluer la plus value de la territorialisation ? L'exemple des politiques agro-environnementales. Journées Françaises de l'Évaluation, Nantes 1 et 2 juillet 2011
- Bouilhol M. (2011). Mesures Agroenvironnementales et territorialisation : contribution à l'évaluation des Mesures Agroenvironnementales Territorialisées à enjeu « Directive Cadre sur l'Eau ». Cemagref, Adbx, Bordeaux, 78 p.
- Les données de contractualisation ont été fournies par l'ASP